



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 20 août 2007, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Ann Bourget	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
Monsieur René Damphousse, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Louise Lapointe

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

## **Suspension de la séance**

---

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussières, suspend la séance à 17 heures pour une durée de cinq (5) minutes, après l'interruption causée par une citoyenne.

**Reprise de la séance à 17 h 08.**

## **CV-2007-0710 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par madame la mairesse Andrée P. Boucher,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire et l'ordre du jour supplémentaire (1) du 20 août 2007 tels qu'ils sont présentés.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

## **CV-2007-0711 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2007**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

## **Rapport verbal de madame la mairesse Andrée P. Boucher sur les décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 juillet 2007**

---

Madame la mairesse Andrée P. Boucher fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 juillet 2007.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 juin 2007.

- Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution CV-2007-0584, adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007.
- Dépôt du « *Rapport annuel 2006* » de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- Dépôt du « *Rapport annuel 2006* » de L'Institut Canadien de Québec.
- Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de monsieur le conseiller Patrick Paquet, en date du 4 juillet 2007.
- Dépôt d'un avis juridique, en date du 1<sup>er</sup> août 2007, relatif au droit de vote d'un membre du conseil de la ville sur la même proposition au cours d'une même séance.
- Dépôt de la requête de circuits nautiques St-Charles: (R-15-08-2007) en date du 15 août 2007.

**CV-2007-0712 Prise d'acte du « *Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec au conseil municipal* » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006**

- Dépôt par le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, de lettres de monsieur Lambert Legaré, vérificateur général de la Ville, en date des 13 et 20 août 2007, relatives au « *Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec au conseil municipal* » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.

Sur la proposition de monsieur le président Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la mairesse Andrée P. Boucher,

il est résolu de prendre acte du « *Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec au conseil municipal* », pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, en date du 20 août 2007.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'un document transmis par monsieur Stefan Otz, directeur de « Interlaken Tourismus » en date du 14 août 2007, relatif à l'événement « Red Bull Air Race ».

**Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Jean-Pascal Légaré, citoyen de la Ville de Québec, d'un document en date du 20 août 2007, relatif à une pétition de 3 250 signataires appuyant la tenue de la course d'avions « Red Bull Air Race » à Québec en 2008.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 h 22 et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à 19 h 27.

- Dépôt, par monsieur Richard Lafontaine, citoyen, d'un avis d'infraction relatif à la présence d'un garage d'hiver après le 1<sup>er</sup> mai.

## **Prolongation de la première période de questions des citoyens**

---

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 35.

### **CV-2007-0713 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Letendre, conseiller municipal, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 - Présentation du rapport sur les modalités de remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite lors de la séance du conseil municipal du 20 août 2007 - DG2007-051**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 par monsieur le conseiller André Letendre, relativement à la présentation d'un rapport sur les modalités de remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite lors de la séance du conseil municipal du 20 août 2007.

**Vote en faveur :** Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Denise Trudel et Marie-France Trudel.

**Vote contre :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne

Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Rejetée à la majorité

**Une modification est présentée à l'avis de proposition**

Il est proposé par monsieur le conseiller André Letendre,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu, de modifier l'avis de proposition de la façon suivante:

- de donner suite partiellement à la recommandation du comité exécutif en convoquant un comité plénier le 11 octobre 2007 afin de présenter aux membres du conseil municipal le rapport sur l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Letendre sur les modalités de remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite.

Le président, monsieur Yvon Bussières, refuse la modification telle que présentée et, après discussion, monsieur le conseiller Alain Loubier, de consentement avec les membres du conseil, propose une modification à l'avis de proposition.

**CV-2007-0714 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Letendre, conseiller municipal, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 tel que modifié - Présentation du rapport sur les modalités de remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite lors de la séance du conseil municipal du 20 août 2007 - DG2007-051**

Attendu qu'un avis de proposition a été déposé lors de la séance du 20 novembre 2006, demandant à l'administration de fournir une évaluation approfondie des différentes modalités de remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite afin d'opter pour celle qui occasionnera le moins de coûts à long terme;

Attendu qu'une demande de délai additionnel a été consentie le 4 décembre 2006 afin de reporter le dépôt de ce rapport au 5 février 2007;

Attendu que le 5 février 2007, un second délai a été accordé jusqu'au 30 juin 2007 par l'adoption d'un plan de travail proposant cette date;

Attendu que le comité exécutif a indiqué que le délai représentait un délai ultime et que le dossier serait même possiblement présenté aux membres du conseil avant cette date;

Attendu que le dossier n'est pas porté à l'ordre du jour de la séance le 4 juillet 2007;

Attendu que tout retard à prendre une décision finale quant au choix de l'option appropriée pour le remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite occasionne des coûts supplémentaires et des pertes financières qui devront être assumés par les contribuables de la Ville de Québec;

Attendu qu'il y a urgence à traiter ce dossier important pour assurer une saine gestion des finances de la Ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyée par madame le conseiller André Letendre,

il est résolu de convoquer le comité plénier le 11 octobre 2007 » afin de présenter aux membres du conseil municipal le rapport sur l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Letendre sur les modalités de remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite.

**Vote en faveur :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Jean-Marie Laliberté, André Letendre, Anne Létouneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Vote contre :** Madame la mairesse Andrée P. Boucher, madame la conseillère Lisette Lepage et messieurs les conseillers Richard Côté, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard et Paul Shoiry.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

**CV-2007-0715 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Alain Loubier lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 - Demande à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de reconsidérer sa décision de céder la propriété, le financement et la gestion du parc industriel François-Leclerc à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - DG2007-052**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 par monsieur le conseiller Alain Loubier, relativement à ce que le conseil municipal demande à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de reconsidérer sa décision de céder la propriété, le financement et la gestion du parc industriel François-Leclerc à la Ville de Saint-Augustin-de-Demaures.

**Vote en faveur :** Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

**Vote contre :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain

Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Rejetée à la majorité

**CV-2007-0716 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Alain Loubier, lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juillet 2007, concernant le parc industriel François-Leclerc - DG2007-052**

---

Attendu qu'a été déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n<sup>o</sup> 6 précisant les changements à apporter à l'agglomération de Québec et proposant l'exclusion du parc industriel François-Leclerc du champ de compétences du conseil d'agglomération afin d'en retourner la propriété, le financement et la gestion à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

Attendu que ce projet de loi n'a pu être adopté lors de la dernière session parlementaire;

Attendu que la cession de ce parc aura un impact majeur sur les finances de la Ville de Québec en la privant d'importants revenus provenant de la vente éventuelle de nombreux terrains encore disponibles, de même que des recettes de taxation actuelles et à venir;

Attendu que ces pertes et ces manques à gagner pour la Ville de Québec sont évalués, sur un horizon de 15 ans, à plus de 25 millions de dollars;

Attendu que l'inclusion du parc industriel François-Leclerc au sein de l'agglomération de Québec fait partie d'une vaste stratégie de développement économique visant l'accueil et l'implantation de nombreuses entreprises sur son territoire, de même que l'élimination de la compétition entre les parcs industriels;

Attendu que depuis sa création par la Communauté urbaine de Québec, ce sont tous les citoyens de la Ville ainsi que toutes les entreprises qui s'y sont installées qui ont contribué financièrement à son développement et au rayonnement de sa vocation métropolitaine;

Attendu que le conseil municipal a adopté les recommandations du mandataire de la mairesse lesquelles prévoyaient, entre autres, le maintien du parc industriel François-Leclerc comme équipement faisant partie des équipements d'agglomération;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyée par madame la conseillère Ann Bourget,

il est résolu de demander à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de reconsidérer sa décision de céder la propriété, le financement et la gestion du parc industriel François-Leclerc à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

**Vote en faveur :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise

Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Vote contre :** Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

**CV-2007-0717 Félicitations aux jeunes de la Maison Dauphine ainsi qu'au directeur général et à l'artisan-verrier pour le projet « Des vitraux pour le 400<sup>e</sup> » - Remerciements au directeur général de l'Administration portuaire Québec pour son accueil réservé aux vitraux au sein de Terminal de croisières de Québec**

---

Attendu que le 1<sup>er</sup> août 2007, la Maison Dauphine procédait au dévoilement de la première phase du projet « Des vitraux pour le 400<sup>e</sup> »;

Attendu que ces vitraux sont l'oeuvre de quatre (4) jeunes de la Maison Dauphine et de l'artisan-verrier monsieur Jean Beaulieu;

Attendu que ce projet est porteur d'avenir et de création pour ces jeunes, tout en contribuant à la relève de nos artisans-verriers;

Attendu que ces vitraux ornent les Espaces Dalhousie et enrichissent d'ores et déjà notre patrimoine urbain;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Létourneau,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-coeur,

il est résolu que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations aux jeunes de la Maison Dauphine ainsi qu'à son directeur général monsieur Fernand Côté et à monsieur Jean Beaulieu, artisan-verrier, pour le projet « Des vitraux pour le 400<sup>e</sup> » et que des remerciements soient adressés à monsieur Ross Gaudreault, directeur général de l'Administration portuaire de Québec, pour l'accueil réservé à ces vitraux au sein du Terminal de croisières de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0718 Félicitations et remerciements à monsieur André Simard, président du comité organisateur et à tous les bénévoles ainsi qu'aux employés municipaux pour l'entretien des terrains de baseball relativement au Championnat Canadien de Baseball**

---

Attendu qu'entre le 8 et le 20 août 2007 se tenait, à Québec, le Championnat Canadien de Baseball;

Attendu que cet événement permet de rassembler des adeptes de ce sport venant des différentes provinces et contribue ainsi à promouvoir le sport amateur;

Attendu que des efforts ont été déployés afin de mettre sur pied cet

événement d'envergure;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations et ses remerciements à monsieur André Simard, président du comité organisateur, à tous les bénévoles qui ont travaillé à l'organisation de l'événement ainsi qu'aux employés municipaux pour l'entretien des terrains de baseball tout au long du championnat.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0719 Félicitations à madame Josée Verner, députée de Louis-Saint-Laurent et à monsieur Maxime Bernier, député de Beauce, pour leur nomination au sein du conseil des ministres**

---

Attendu que le 14 août dernier, madame Josée Verner, députée de Louis-Saint-Laurent, a été nommée ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et que monsieur Maxime Bernier, député de Beauce, a été nommé ministre des Affaires étrangères;

Attendu que la présence de deux (2) ministres provenant de la région de Québec au conseil des ministres est un atout majeur dans le développement de nos projets futurs;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ann Bourget, appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à madame Josée Verner et à monsieur Maxime Bernier pour leur nomination au sein du conseil des ministres et leur souhaite tout le succès nécessaire dans leurs nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0720 Demande de délai additionnel jusqu'au 17 septembre 2007 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gérald Poirier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 - Maintien du financement des chantiers urbains pour l'année 2008 et tenue d'un comité plénier en septembre 2007 afin de déterminer les besoins et les orientations desdits chantiers pour les années futures - DG2007-050**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 5 juillet 2007, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 17 septembre 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 par monsieur le conseiller Gérald Poirier, concernant :

1° le financement des chantiers urbains pour l'année 2008;

- 2° la tenue d'un comité plénier, dès le mois de septembre, sur les chantiers urbains réunissant les personnes responsables au sein de la Ville ainsi que ses différents partenaires afin de déterminer les besoins et les orientations de ce projet pour les années futures.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0721 Demande de délai additionnel jusqu'au 17 septembre 2007 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 - Invitation à l'organisation des « Prix canadiens de l'environnement » pour la tenue du gala de reconnaissance du mérite environnemental 2008 dans la Ville de Québec - EN2007-055**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 17 septembre 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 par monsieur le conseiller Paul Shoiry, concernant la possibilité d'inviter l'organisation des « Prix canadiens de l'environnement » à tenir son gala de reconnaissance du mérite environnemental 2008 dans la Ville de Québec.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0722 Abrogation de la résolution CV-2004-0577 relative à l'attribution de l'odonyme « rue Georgette-Pihay » - Prolongement d'une rue à être nommée au nord de la 57<sup>e</sup> Rue Ouest et fermeture de cette rue - Arrondissement Charlesbourg, district de Saint-Rodrigue (16) - CU2007-052**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2004-0577, adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 juin 2004, relative à l'attribution de l'odonyme « Rue Georgette-Pihay » située sur le lot 3 197 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, soit le prolongement d'une rue à être nommée au nord de la 57<sup>e</sup> Rue Ouest;

- 2° d'ordonner la fermeture de cette rue.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0723 Désignation d'un membre au comité de retraite du Régime de retraite des employés de l'ex-Communauté urbaine de Québec - RH2007-515**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de désigner Me Estelle Alain, messieurs Daniel Gagnon et Raynald Bédard à titre de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de l'ex-Communauté urbaine de Québec. La durée du mandat débute à compter de la date de la nomination jusqu'au 31 décembre 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0724 Règlement hors cour relativement au dossier de la cour supérieure numéro 200-17-005119-045 - Noëlla Labbé-Leclerc, Gestion N.L.L. inc. et Dominique Leclerc c. Ville de Québec et Procureur général du Québec aux droits du ministère des Transports et l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec - AJ2007-051 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu :

- 1° d'approuver le règlement hors cour du dossier de la cour supérieure numéro 200-17-005119-045, Noëlla Labbé-Leclerc, Gestion N.L.L. inc. et Dominique Leclerc c. Ville de Québec et Procureur général du Québec aux droits du ministère des Transports et l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec;
- 2° d'autoriser la signature d'un contrat de servitudes conforme au projet de contrat de servitudes joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec à accomplir tout acte utile et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0725 Règlement hors cour relativement au dossier d'expropriation SAI-Q-101705-0310 - Ville de Québec c. Michel Bédard et Bruno Bédard, en reprise d'instance de Clément Bédard - AJ2007-056 (CT-AJ2007-056) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente de règlement entre la Ville de Québec et Michel Bédard et Bruno Bédard dans le dossier SAI-Q-101705-0310, au montant de 32 850 \$ plus les intérêts, frais d'experts et honoraires judiciaires;
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 17 150 \$ plus les intérêts, à titre de solde de l'indemnité totale suite à l'avis d'expropriation;
- 3° d'autoriser le paiement d'un montant de 6 332,75 \$ représentant les frais d'experts de la partie expropriée;
- 4° d'autoriser le paiement d'un montant de 657,85 \$ représentant les honoraires judiciaires du procureur de la partie expropriée;
- 5° d'autoriser les procureurs mandatés par la Ville de Québec à signer pour et au nom de la Ville de Québec tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0726 Remboursement d'une contribution pour fins de parcs et de terrains de jeux versée en surplus - Résidences Mélior inc. c. Ville de Québec (200-17-008090-078) - AJ2007-058 (CT-AJ2007-058) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le remboursement de la contribution pour fins de parcs et de terrains de jeux, au montant de 166 218,34 \$, versée en surplus par « Résidences Mélior inc. »;
- 2° d'autoriser le versement de ce montant en offre et consignation auprès de la cour supérieure dans le dossier Résidences Mélior inc. contre Ville de Québec (200-17-008090-078);
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec à signer tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0727 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif au contrat pour la location d'une niveleuse articulée, six (6) roues motrices, sans opérateur pour les saisons 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 (VQ-38747) - AP2007-273 (CT-2157078) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat à « John Deere Credit », représenté par le concessionnaire « Équipements Sigma inc. », pour la location d'une niveleuse six (6) roues motrices, de marque John Deere, modèle 772D, articulée, de l'année 2007, sans opérateur, pour un montant de 227 900 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38747 et à sa soumission en date du 17 mai 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets des années 2008 à 2012 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0728 Adjudication d'un contrat de services professionnels à « Entreprise Form-Éval inc. » pour la formation et l'évaluation des opérateurs d'équipements lourds et camions à incendie (VQ-38889) - AP2007-337 (CT-2158028) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adjuger, à « Entreprise Form-Éval inc. », le contrat de services professionnels en vue d'effectuer la formation des opérateurs d'équipements lourds et camions à incendie, pour la période débutant à la date d'adjudication du contrat jusqu'au 4 juillet 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38889 et selon les tarifs horaires de sa soumission en date du 14 juin 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0729 Modification de la résolution CV-2007-0461 relative à l'adjudication d'une partie du contrat pour la réfection du boulevard Pie-XII (VQ-384878) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AP2007-401 (Modifie CV-2007-0461) (CT-2156265)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de modifier la résolution CV-2007-0461, adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 mai 2007, relative à l'adjudication d'une partie du contrat pour la réfection du boulevard Pie-XII, en remplaçant les mots et chiffres « pour un montant de 672 959,07 \$ » par les mots et chiffres « pour un montant de 618 408,93 \$ ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0730 Nomination de deux membres de la commission consultative Habitation - CO2007-007**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres de la commission consultative Habitation :

- monsieur Bernard Deschênes, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale;
- monsieur Jacques Beaudet, Corporation de développement économique de Québec.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0731 Dépôt des rapports des commissions de la Ville de Québec sur la participation des membres du conseil municipal auxdites commissions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007 - CO2007-009 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte des rapports des commissions de la Ville de Québec sur la participation des membres du conseil municipal auxdites commissions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0732 Convention entre la Ville de Québec et « l'École de cirque de Québec » - Versement d'une subvention au montant de 225 000 \$ - CU2007-067 (CT-CU2007-067) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 225 000 \$, en 2007, à « l'École de cirque de Québec » pour le soutien des activités récréatives, selon des conditions conformes à celles de la convention jointe en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0733 Édifice « Le Syndicat de Québec » et « Le Métropolitain » / Stationnement îlot 1 de l'Espace Saint-Roch - Approbation d'une cession d'une partie des droits indivis de propriété - Arrondissement La Cité - DE2007-053 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'approuver la cession des droits indivis de « Whiterock 410 Charest Québec inc. » à « Immeubles Régime VII et 9164-3031 Québec inc. », dans les immeubles connus sous les noms de « Le Syndicat de Québec » et « Le Métropolitain », sis au 410, boulevard Charest Est et le stationnement sous l'îlot 1 de l'Espace Saint-Roch, toutes les autres conditions du protocole d'entente intervenu le 6 juillet 2001, entre « 9089-0021 Québec inc. », « Immeubles Régime VII inc. » et la Ville de Québec demeurant inchangées.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0734 Entente entre la ville de Québec et « la Société d'habitation du Québec » relativement à la sécurité de l'information - DE2007-086 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et « la Société d'habitation du Québec », relativement à la sécurité de l'information, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout conditionnel à l'autorisation de la ministre

des Affaires municipales et des Régions conformément à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

- 2° de nommer madame Madeleine Hardy, chargée de programmes à la Division de l'habitation du Service du développement économique et madame Sonia Ratté, directrice de la Division de l'habitation du Service du développement économique, comme responsables autorisées à formuler à la Société d'habitation du Québec, pour le personnel de la Ville de Québec, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la « Société d'habitation du Québec », le tout conformément à l'article 5.1 de l'entente concernant la sécurité de l'information et à son annexe 1;
- 3° d'autoriser madame Madeleine Hardy, chargée de programmes à la Division de l'habitation du Service du développement économique et madame Sonia Ratté, directrice de la Division de l'habitation du Service du développement économique, à titre de responsables autorisées à formuler à la « Société d'habitation du Québec » une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la Société d'habitation du Québec, à signer tous les documents requis.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0735 Prolongement des rues des Yvelines et du Calvados - Arrondissement Charlesbourg - District les Monts (20) - DE2007-091 (CT-DE2007-091) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Construction Beaubois inc. », comprenant notamment le prolongement des rues des Yvelines et du Calvados, sur une longueur approximative de 850 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Construction Beaubois inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Construction Beaubois inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase I du projet qui est le prolongement des rues des Yvelines et du Calvados, sur une longueur approximative de 440 mètres, à être réalisée par « Construction Beaubois inc. » selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée

au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Construction Beaubois inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 28 885 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ledit montant étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0736 Prolongement de la rue des Chavannes - Arrondissement Charlesbourg - District les Monts (20) - DE2007-092 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Société immobilière 3B inc. », comprenant notamment le prolongement de la rue des Chavannes, sur une longueur approximative de 50 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Société immobilière 3B inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Société immobilière 3B inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Société immobilière 3B inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des

infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0737 Cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, par « Les Développements du Vallon inc. », du lot 3 584 948 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - District de Lebourgneuf (7) - DE2007-104 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Poirier,

il est résolu d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, par « Les Développements Du Vallon inc. », du lot 3 584 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0738 Avenant au contrat intervenu le 31 octobre 2005 entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement au versement d'une aide financière dans le cadre du programme Revi-Sols, phase 2003, pour la Pointe-aux-Lièvres - EN2007-045 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de soumettre les modifications concernant les travaux, les coûts, le projet de développement et les échéances, telles que décrites au projet d'avenant, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour acceptation, tel que stipulé au protocole d'entente relatif aux règles et modalités de mise en oeuvre du programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain (Revi-Sols, phase 2003);
- 2° d'autoriser la conclusion d'un avenant à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement au contrat intervenu le 31 octobre 2005 entre les

parties, concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme Revi-Sols, phase 2003, pour les travaux de réhabilitation de la Pointe-aux-Lièvres (lots 2 347 244, 1 479 373, 1 479 372, 1 479 362, 1 479 367 ptie, 1 479 363 ptie et 1 479 365 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec), selon les modalités substantiellement conformes à celles contenues au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout conditionnel à l'acceptation par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des modifications prévues au projet d'avenant.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0739 Vente des lots 1 275 287 et 1 275 327 du cadastre du Québec à « Le Groupe Dolmil, S.E.N.C. » - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2007-115 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de vendre, à « Le Groupe Dolmil, S.E.N.C. », pour un montant de 137 000 \$ excluant les taxes, les lots 1 275 287 et 1 275 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de douze mille sept cent soixante trois mètres carrés et trois dixièmes (12 763,3 m<sup>2</sup>), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat dont copie est jointe au sommaire décisionnel. Le solde à payer est de 123 300 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 13 700 \$. À ce montant, s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$, excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat. L'acte notarié sera préparé et signé devant le notaire de l'acquéreur.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0740 Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie des lots 1 539 364, 2 431 015, 2 337 848 et 2 611 518 du cadastre du Québec, qui seront ultérieurement connus sous le numéro de lot 4 045 524 du même cadastre - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - Vente d'une partie des lots 1 539 364, 2 431 015, 2 337 848 et 2 611 518 du cadastre du Québec qui seront ultérieurement connus sous le numéro de lot 4 045 524 du même cadastre - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2007-123 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie des lots 1 539 364, 2 431 015, 2 337 848 et 2 611 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui seront ultérieurement connus sous le numéro de lot 4 045 524 du susdit cadastre (rue de l'Azimut);
- 2° conditionnellement à la fermeture et à son affectation au domaine privé de la Ville, de vendre, à « Amexco inc. », pour un montant de 110 000 \$, excluant les taxes, une partie des lots 1 539 364, 2 431 015, 2 337 848 et 2 611 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 2 213,10 mètres carrés, qui seront ultérieurement connus sous le numéro de lot 4 045 524, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à une offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel. Le solde à payer est de 99 000 \$, compte tenu d'un acompte de 11 000 \$ déjà versé. L'acte notarié sera préparé et signé devant le notaire de l'acquéreur. De plus, la Ville conservera une servitude d'aqueduc et d'égout sur une partie des lots 1 539 364 et 2 431 015 du cadastre du Québec, d'une superficie de 734,4 mètres carrés, se retrouvant donc sur une partie du lot 4 045 524, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0741 Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville de parties du lot 1 758 292 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 1 758 374 du susdit cadastre - Échange de terrains entre la Ville de Québec et « La Capitale assureur de l'administration publique inc. » - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - GI2007-132 (CT-GI2007-132)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture et leur affectation au domaine privé de la Ville des parties du lot 1 758 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et d'une partie du lot 1 758 374 du susdit cadastre, qui seront ultérieurement connues et désignées sous les numéros de lots 4 045 547, 4 045 549, 4 045 550 et 4 045 551 du susdit cadastre, le tout sous réserve de la mise en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 275;
- 2° conditionnellement à la fermeture de rues et à leur affectation au domaine privé de la Ville et sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 275 :
  - 1° de céder, à « La Capitale assureur de l'administration publique inc. » :
    - une partie du lot 1 758 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (partie excédentaire de l'assiette route de l'Église), d'une superficie approximative de cent mètres carrés (100 m<sup>2</sup>), montrée comme parcelle B au plan préliminaire daté du 29 mai 2007 et modifié le 4 juillet 2007. Cette partie de lot sera ultérieurement connue et désignée sous le numéro de lot 4 045 547;
    - une partie du lot 1 758 292 du même cadastre (partie

excédentaire de l'assiette boulevard Laurier), d'une superficie approximative de quatre-vingt-seize mètres carrés (96 m<sup>2</sup>), montrée comme parcelle D audit plan préliminaire; cette partie de lot sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 045 549;

- la propriété en tréfonds d'une partie du lot 1 758 292 du même cadastre (assiette boulevard Laurier), d'une superficie approximative au sol de cent cinquante-cinq mètres carrés (155 m<sup>2</sup>), montrée comme parcelle E audit plan préliminaire; cette partie de lot sera ultérieurement connue et désignée sous le numéro de lot 4 045 551.

Cet échange est consenti sans soulte en considérant les superficies approximatives indiquées dans la promesse d'échange dont copie est jointe au présent sommaire pour en faire partie intégrante. S'il advenait qu'à la suite des opérations cadastrales à être effectuées, les superficies sujettes à l'échange soient différentes de celles mentionnées dans l'offre annexée; cet échange sera fait en considération d'une soulte qui sera calculée au taux unitaire de 484 \$ le mètre carré en ce qui concerne les parcelles A, B, C, D et G1 et au taux unitaire de 242 \$ le mètre carré en ce qui concerne les parcelles E et F. Cette soulte, s'il y a lieu, sera assumée par la partie concernée et ce, en faveur de l'autre partie.

2° en contrepartie, d'accepter la cession à la Ville de Québec, par « La Capitale assureur de l'administration publique inc. » :

- des parties du lot 1 665 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de quatre mètres carrés et trois dixièmes (4,3 m<sup>2</sup>), montrées comme parcelles A et C au plan préliminaire daté du 29 mai 2007 et modifié le 4 juillet 2007. Ces parties de lot seront ultérieurement connues et désignées sous les numéros de lots 4 045 546 et 4 045 548;
- une partie du lot 1 665 894 du même cadastre, d'une superficie approximative de deux cent huit mètres carrés (208 m<sup>2</sup>), montrée comme parcelle G1 audit plan préliminaire (en bordure du boulevard Laurier); cette partie de lot sera ultérieurement connue et désignée sous le numéro de lot 4 045 554;
- la propriété superficière d'une partie du lot 1 665 894 dudit cadastre, d'une superficie approximative au sol de cent vingt-trois mètres carrés (123 m<sup>2</sup>), montrée comme parcelle F audit plan préliminaire. Cette partie de lot sera ultérieurement connue et désignée sous le numéro de lot 4 045 552.

L'acte notarié sera préparé et signé devant Me Claude Dupuis, notaire de « La Capitale assureur de l'administration publique inc. ».

3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer, au moment opportun, un règlement modifiant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement à l'inclusion des parties du lot 1 665 894 du cadastre du Québec, lesquelles seront ultérieurement connues et désignées sous les numéros de lots 4 045 546, 4 045 548, 4 045 550, 4 045 552 et 4 045 554.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0742** **Résolution modifiant le *Règlement sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 196 - IN2007-092 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter la résolution qui suit, relativement à la modification du *Règlement sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 196 :

« Attendu la compétence du conseil d'agglomération sur la matière contenue au *Règlement sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 196, soit l'alimentation en eau;

Attendu qu'il y a lieu d'abaisser la dépense autorisée et l'emprunt décrété par le *Règlement* R.V.Q. 196 à la somme déjà engagée par la Ville, soit un montant de 113 500 \$;

Attendu qu'il y a lieu de libérer le pouvoir d'emprunt du *Règlement* R.V.Q. 196 pour l'excédent de la somme engagée, soit un montant de 6 286 500 \$;

Attendu que la modification apportée au *Règlement* R.V.Q. 196 ne change pas l'objet du règlement et n'augmente pas la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le *Règlement sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 196 soit modifié comme suit :

1° L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 6 400 000 \$ » par « 113 500 \$ »;

2° L'article 2 de ce règlement est modifié par :

- le remplacement de « 3 200 000 \$ » par « 0 \$ » au paragraphe 1°;
- le remplacement de « 3 200 000 \$ » par « 113 500 \$ » au paragraphe 2°;

3° L'annexe I de ce règlement est modifiée par le remplacement in fine de « Grand total de cette annexe : 6 400 000 \$ » par « Grand total de cette annexe : 113 500 \$ »;

4° Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5, du suivant :

« 5.1 La Ville ordonne la libération du pouvoir d'emprunt de ce règlement de toute somme qui excède 113 500 \$. ».

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0743 Adjudication d'un contrat de services professionnels à « Aqua Data inc. » pour une assistance technique dans l'exploitation optimale des données d'état des réseaux d'égouts - IN2007-093 (CT-2159325) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adjuger, à « Aqua Data inc. », le contrat de services professionnels en vue d'une assistance technique dans l'exploitation optimale des données d'état des réseaux d'égouts, pour un montant de 375 000 \$, incluant les taxes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0744 Virement de fonds aux arrondissements - Les Rendez-vous ACTIFS 2007 - LS2007-021 (CT-LS2007-021)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser les virements de fonds suivants, par arrondissement, du poste budgétaire du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire 11-22000-7160300-00 (G/S Activités récréatives) aux postes budgétaires ci-dessous énumérés pour l'organisation du « Programme Les Rendez-vous ACTIFS 2007 » :

- 8 000 \$ à l'arrondissement La Cité (poste 11-51200-7160300-00);
- 8 000 \$ à l'arrondissement Les Rivières (poste 11-52210-7160400-00);
- 8 000 \$ à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery (poste 11-53200-7160300-00);
- 8 000 \$ à l'arrondissement Charlesbourg (poste 11-54200-7160400-00);
- 8 000 \$ à l'arrondissement Beauport (poste 11-55200-7160400-00);
- 8 000 \$ à l'arrondissement Limoilou (poste 11-56200-7160400-08);
- 8 000 \$ à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles (poste 11-57200-7160300-00);
- 8 000 \$ à l'arrondissement Laurentien (poste 11-58200-7160400-01).

**Madame la conseillère Lisette Lepage demande le vote.**

**Vote en faveur :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Vote contre :** Madame la conseillère Lisette Lepage et messieurs les conseillers Richard Côté, Ralph Mercier, Guy Perrault et François Picard.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

**CV-2007-0745** **Prise d'acte du « Rapport d'opération du centre de glisse Myrand 2005-2007 et planification 2007-2009 » - Appropriation d'un montant de 215 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux (ensemble de la ville) pour l'exécution de certains travaux et l'acquisition d'équipements au centre de glisse - LS2007-022 (CT-LS2007-022) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du « Rapport d'opération du centre de glisse Myrand 2005–2007 et planification 2007–2009 »;
- 2° d'approprier un montant de 215 000 \$ à même le fonds réservé pour fins de parcs et terrains de jeux (ensemble de la ville de Québec) afin d'exécuter certains travaux au centre de glisse Myrand et d'acquérir des équipements pour ce centre.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0746** **Approbation de l'exercice d'équité salariale ainsi que du versement des sommes afférentes pour le personnel aquatique - RH2007-545 (CT-RH2007-545)**

---

**Monsieur le conseiller François Picard déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver les opérations d'équité salariale ainsi que le versement des sommes afférentes, conformément aux énoncés mentionnés au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0747 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention de gestion à intervenir entre la Ville de Québec et la Corporation de développement économique de Saint-Augustin-de-Desmaures inc. autorisant une subvention additionnelle maximale de 736 959 \$ - DE2007-089 (CT-DE2007-089)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une convention de gestion, à intervenir entre la Ville de Québec et la Corporation de développement économique de Saint-Augustin-de-Desmaures inc., pour favoriser la promotion du développement économique du Campus de haute technologie de Saint-Augustin-de-Desmaures, jusqu'au 31 décembre 2007, autorisant le versement d'une subvention additionnelle maximale de 736 959 \$, selon les termes substantiellement conformes à ceux contenus au projet de convention de gestion joint au présent sommaire pour en faire partie intégrante;
- 2° l'autorisation, au Service des finances, à procéder au versement d'une subvention additionnelle maximale de 736 959 \$ prévue à la convention de gestion à intervenir entre la Ville de Québec et la Corporation de développement économique de Saint-Augustin-de-Desmaures inc., selon les termes et conditions qui figurent au projet de convention de gestion joint au présent sommaire pour en faire partie intégrante.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0748 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier « Chatel Automobiles ltée » - Dossier 22756 - AJ2007-043 (CT-AJ2007-043) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement et la transaction entre « Chatel Automobiles ltée » et la Ville de Québec, selon les conditions du projet de transaction et règlement hors cour joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 118 486,70 \$ en guise de règlement complet du capital et des intérêts;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, Giasson et associés, à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, l'entente de règlement,

transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0749 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2007-0214 relative à l'adjudication d'une partie du contrat pour la réfection du boulevard Pie-XII (VQ-38478) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AP2007-401 (CT-2156265) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2007-0214, adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec le 23 mai 2007, relative à l'adjudication d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Pie-XII, en remplaçant les mots et chiffres « pour un montant de 597 531,01 \$ » par les mots et chiffres « pour un montant de 652 081,15 \$ ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0750 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale du gouvernement du Québec - Versement d'une subvention de 25 000 000 \$, à raison de 5 000 000 \$ annuellement sur une période de cinq (5) ans - DE2007-102 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au versement d'une subvention de 25 000 000 \$, à raison de 5 000 000 \$ annuellement sur une période de cinq (5) ans, pour la préparation d'un plan de développement économique global et pour la réalisation de celui-ci, en collaboration avec la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et des différentes instances régionales et locales impliquées, le tout selon les termes et conditions du projet d'entente dont copie est jointe en annexe de la présente pour en faire partie intégrante;

2° l'autorisation à madame la mairesse Andrée P. Boucher et au greffier, Me Sylvain Ouellet ou l'assistant-greffier, monsieur René Damphousse, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0751 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition pour fins municipales des lots 1 943 921, 2 325 974, 1 943 922 et d'une partie du lot 1 943 920 du cadastre du Québec avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 350, rue des Entrepreneurs, propriété de « Les Entrepreneurs A. Beaudoin (1995) inc. » - Arrondissement Les Rivières - GI2007-126 (CT-GI2007-126) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de « Les Entrepreneurs A. Beaudoin (1995) inc. », d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 943 921, 2 325 974, 1 943 922 et une partie du lot 1 943 920 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue comme étant le lot 3 637 194 du susdit cadastre, avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 350, rue des Entrepreneurs, Québec, pour un montant de 1 400 000 \$, excluant les taxes, le tout aux conditions apparaissant à la promesse de vente en date du 18 juillet 2007 jointe en annexe au sommaire décisionnel. Cette acquisition est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions et à la mise en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 248.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0752 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie du parc Chauveau pour la construction d'un complexe de soccer intérieur et d'un terrain de soccer extérieur - GI2007-127 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie du parc Chauveau pour la construction d'un stade de soccer intérieur à être construit en vertu du *Règlement sur des travaux de construction d'un stade de soccer intérieur au parc Chauveau situé dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1289 et d'un terrain de soccer extérieur prévu au *Règlement sur des travaux d'amélioration, de rénovation de divers locaux et équipements, sur l'acquisition et la location de matériels spécialisés récréatifs et de parcs*,

*d'aménagement de terrain de soccer ainsi que sur les services professionnels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1052, aux emplacements illustrés au plan joint en annexe au sommaire décisionnel.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0753 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition pour fins municipales d'agglomération du lot 3 725 147 du cadastre du Québec, propriété de « Développement La Montagne-des-Roches inc. » - Arrondissement Charlesbourg - GI2007-133 (CT-GI2007-133) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 725 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, montré au plan intitulé « Projet de lotissement Phase 4.1 Montagnes-des-Roches » joint en annexe, propriété de « Développement La Montagne-des-Roches inc. », pour un montant de 200 000 \$, excluant les taxes; le tout conformément à l'article 4.35 du protocole d'entente signé le 25 août 2006 pour le projet « Prolongement des services municipaux sous un tronçon des rues de la Tourmaline et de l'Améthyste ainsi que du boulevard Jean-Talon Est » et à la promesse de vente en annexe B dudit protocole.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification du Régime de rentes d'appoint de monsieur Daniel Langlais - Dossier retiré - RH2007-442**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

1° d'autoriser l'intégration des dispositions du Régime de rentes d'appoint de monsieur Daniel Langlais dans le Régime surcomplémentaire établi par la Ville, à compter du 1er janvier 2005, au seul bénéficiaire de ce dernier, à l'exception du paragraphe c) du premier alinéa et du dernier alinéa de l'article 3.1 de ce régime qui sont remplacés par les suivants :

« c) en soustrayant du montant obtenu par l'application des paragraphes a) et b), le montant de la rente payable à la date de retraite par le régime

de base à l'exception de la prestation de raccordement prévue au quatrième alinéa de l'article 4.2.6 du Régime de retraite de l'ancienne Ville de Loretteville.

Les ajustements apportés après la retraite à la rente payable par l'un ou l'autre des régimes de base ayant effet à une date antérieure à la date de la retraite, le cas échéant, ne viendront d'aucune façon modifier la prestation totale à laquelle il a droit en vertu des deux régimes de base et du présent régime.

Toutefois, la rente provenant de l'un et l'autre des régimes de base doit inclure tout montant découlant de l'attribution de l'excédent d'actif provenant du Régime de retraite de Loretteville identifié dans l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2001 et du 31 décembre 2004. »

- 2° d'autoriser la signature d'une lettre d'entente entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Langlais concernant la modification du régime d'appoint de ce dernier dont copie est jointe au sommaire décisionnel.

### **Proposition de retrait**

Après discussion, madame la mairesse Andrée P. Boucher demande que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande. Le dossier est retourné au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

### **CV-2007-0754 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise de décision sur les modalités de redistribution des redevances à l'élimination des matières résiduelles aux Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette - TP2007-032 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) que les montants de la redevance à l'élimination des matières résiduelles doivent être entièrement remis à l'agglomération;
- 2° de conserver à l'agglomération l'entièreté des montants remis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du document intitulé « Évaluation de la mise en oeuvre de la politique de déneigement suite à la saison hivernale 2006-2007 » - Dossier retiré - DG2007-050**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du document intitulé « Évaluation de la mise en oeuvre de la politique de déneigement suite à la saison hivernale 2006-2007 ».

**Proposition de retrait**

Après discussion, plusieurs membres du conseil demandent que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande. Le dossier est retourné au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

**CV-2007-0755 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le transfert budgétaire du Service de l'environnement au Service des travaux publics relativement au Plan de gestion des matières résiduelles - TP2007-035 (CT-TP2007-035) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° le transfert, pour l'année 2007, des soldes disponibles en date de la transaction, à partir des postes budgétaires du Service de l'environnement indiqués au tableau de l'annexe 1, dans les postes budgétaires désignés du Service des travaux publics;

2° le transfert, pour l'année 2008, des montants indiqués au tableau de l'annexe 1 du Service de l'environnement au Service des travaux publics, le tout selon les codes budgétaires indiqués, pour un total de 918 389 \$.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0756 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'administration des finances, R.A.V.Q. 141 - FN2007-016 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'administration des finances*, R.A.V.Q. 141.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0757 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'application, pour 2007, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 245 - Renonciation au droit d'opposition - EN2007-048 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'application, pour 2007, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 245.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'application, pour 2007, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 245.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0758 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'achat et le rachat de terrains pour les parcs industriels à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 246 - Renonciation au droit d'opposition - DE2007-083 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'achat et le rachat de terrains pour les parcs industriels à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 246.

Il est également résolu que la ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'achat et le rachat de terrains pour les parcs industriels à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 246.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0759** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de l'édifice sis au 399, rue Saint-Joseph Est et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V. Q. 261 - Appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-118 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de l'édifice sis au 399, rue Saint-Joseph Est et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V. Q. 261;
- 2° l'appropriation d'un montant de 100 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 261, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général de l'agglomération sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de l'édifice sis au 399, rue Saint-Joseph Est et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 261.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0760** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 974 026 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 263 - AT2007-239 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 974 026 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 263.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0761** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de services relié au transport en commun sur les lots numéros 1 259 698, 1 259 700, 1 312 110 et une partie des lots numéros 1 259 971 et 1 312 111 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 269 - AT2007-222 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de services relié au transport en commun sur les lots numéros 1 259 698, 1 259 700, 1 312 110 et une partie des lots numéros 1 259 971 et 1 312 111 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 269.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0762** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 270 - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-036 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 270.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 270.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0763** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'exclusion des parties du boulevard Laurier et de la route de l'Église situées dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery du réseau artériel, R.A.V.Q. 275 - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-132 (CT-GI2007-132) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'exclusion des parties du boulevard Laurier et de la route de l'Église situées dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery du réseau artériel*, R.A.V.Q. 275. Ces parcelles de terrain sont connues et désignées comme étant des parties du lot 1 758 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (parcelles 1 et 2) et une partie du lot 1 758 374 du même cadastre, lesquelles parcelles sont décrites au plan préparé par monsieur Emmanuel Boulais, arpenteur-géomètre, le 31 juillet 2007 sous le numéro 5901 de ses minutes.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'exclusion des parties du boulevard Laurier et de la route de l'Église situées dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery du réseau artériel*, R.A.V.Q. 275.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0764** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 277 - Renonciation au droit d'opposition - IN2007-095**

---

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 277.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 277.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0765 Abrogation de la résolution CV-2007-0636 - Entente entre la Ville de Québec et l'« Administration portuaire de Québec » relativement à l'aménagement de la Baie de Beauport, à l'exploitation et au développement du secteur portuaire de Beauport - AT2007-243 (Abroge CV-2007-0636) (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2007-0636, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 4 juillet 2007, relative à une entente entre la Ville de Québec et l'« Administration portuaire de Québec » relativement à l'aménagement de la Baie de Beauport, à l'exploitation et au développement du secteur portuaire de Beauport;
- 2° d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Administration portuaire de Québec » relativement à l'aménagement de la Baie de Beauport, à l'exploitation et au développement du secteur portuaire de Beauport et de requérir, du gouvernement du Québec, l'autorisation de conclure une telle entente;
- 3° d'autoriser madame la mairesse Andrée P. Boucher et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet ou l'assistant-greffier monsieur René Damphousse, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0766 Appropriation d'un montant de 27 000 \$ à même le fonds réservé pour fins de parcs et terrains de jeux en vue de l'acquisition du lot 1 020 568 du cadastre du Québec (terrain correspondant à l'îlot central de la Place De Beaumarchais) et cession, à titre gratuit, des lots résiduels 1 020 107 et 1 020 108 du cadastre du Québec, situés à l'approche de la rue Carré Mérimé - Arrondissement Les Rivières - A2GT2007-075 (CT-A2GT2007-075) — (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à entreprendre, auprès des « Entreprises Vaquet inc. », les démarches nécessaires visant l'acquisition des immeubles connus et désignés comme étant le lot 1 020 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ayant une superficie de 797,2 mètres carrés ainsi que les lots 1 020 107 et 1 020 108 d'une superficie de 253,7 mètres carrés, le tout pour un montant total de 27 000 \$;
- 2° d'approprier un montant de 27 000 \$ à même le fonds réservé pour fins de

parcs et terrains de jeux (arrondissement Les Rivières), pour permettre l'acquisition du lot 1 020 568 du cadastre du Québec (terrain correspondant à l'îlot central de la Place De Beaumarchais) et des lots 1 020 107 et 1 020 108 du cadastre du Québec, en vue de la cession à titre gratuit de cesdits lots situés à l'approche de la rue Carré Mérimé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0767 Entente de service entre le conseil d'arrondissement Beauport et le conseil de la ville relative à l'entretien des rues privées - A5DA2007-027 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Beauport à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services de la Division des travaux publics afin d'entretenir une rue privée, conformément à la résolution CV-2006-1077 intitulée « Services municipaux rendus sur les rues privées » - TP2006-043, modifiée par la résolution CV-2007-0512 et ses autres amendements.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0768 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif à la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries » pour l'utilisation d'un gymnase et de locaux à l'école Beausoleil - A5DA2007-029 (CT-3169467) — (Ra-1345)**

---

**Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries », relativement au versement par la Ville d'une aide financière au montant

de 569 750 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un projet de construction d'un gymnase et de locaux à l'école Beausoleil, située au 2267, avenue Royale, Québec, ainsi que l'établissement des modalités d'implication des parties concernant l'utilisation du gymnase et de locaux, selon des conditions conformes à celles du projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions en application de l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

- 2° d'autoriser le Conseil d'arrondissement Beauport à administrer et à appliquer la convention à intervenir entre la Ville de Québec et la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries » quant au versement par la Ville d'une aide financière au montant de 569 750 \$, incluant les taxes, à la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries », pour la réalisation d'un projet de construction d'un gymnase et de locaux à l'école Beausoleil située au 2267, avenue Royale, Québec, le tout en conformité de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.5);
- 3° d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la « Commission scolaire des Premières-Seigneuries » quant aux modalités concernant l'utilisation du gymnase et de locaux et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets par les autorités compétentes, pour la durée de ladite convention.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0769 Entente de service entre le conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles et le conseil de la ville relative à l'entretien des rues privées - A7DA2007-027 (Ra-1345)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur de la Division des travaux publics et du personnel affecté aux opérations de déneigement et d'entretien pour l'entretien d'une rue privée, conformément à la résolution CV-2006-1077 intitulée « Services municipaux rendus sur les rues privées », TP2006-043, modifiée par la résolution numéro CV-2007-0512 et ses autres amendements.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0770** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la phase 2005 des travaux d'aménagement du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1295 - EN2007-052 (Ra-1344)*

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement modifiant le Règlement sur la phase 2005 des travaux d'aménagement du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'ajuster uniquement les montants indiqués aux diverses périodes de remboursement pour tenir compte du financement déjà effectué.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

**AM-2007-0771** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à surface naturelle à l'école De Rochebelle de l'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1296 - A3LS2007-045 (Ra-1344)*

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à surface naturelle à l'école de Rochebelle de l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery*.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

**AM-2007-0772** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles du quartier Montcalm relativement à un nouveau territoire d'application et à de nouvelles normes, R.V.Q. 920 - EN2007-008 (Ra-1345)*

---

**Monsieur le président Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ralph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles du quartier Montcalm afin de le rendre applicable à l'ensemble des ruelles*

*situées sur le territoire de l'arrondissement La Cité, à l'exception de celles qui sont sous l'administration provisoire du ministre du Revenu et qui ne sont pas situées dans le quartier Montcalm.*

Il prévoit, par ailleurs, des modifications à la procédure administrative et aux conditions à être respectées pour permettre à la ville d'accorder une subvention aux fins du programme.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

**AM-2007-0773 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant certains règlements sur la réalisation de programmes de subventions, R.V.Q. 1089 - EN2007-008***

---

**Monsieur le président Yvon Bussières déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ralph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un Règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation, pour les années 2005 et suivantes, de certains programmes de subventions, sur le versement de subventions, sur l'embauche de personnel ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, le Règlement sur le versement de subventions, pour les années 2006 et suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés et le Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2007 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés afin de permettre le versement de subventions en vertu du Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles, R.V.Q. 451, tel que modifié par le Règlement R.V.Q. 920.*

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

**AM-2007-0774 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation mixte (M), R.V.Q. 1090 - AT2007-086 (Ra-1345)***

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'y modifier les densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation « Mixte (M) ». Ainsi, la limite de densité fixée à 3 000 mètres carrés relativement à l'administration et service est augmentée à 5 000 mètres carrés dans le secteur situé à l'angle sud-est du

boulevard Wilfrid-Hamel et de l'autoroute Laurentienne dans l'arrondissement Limoilou.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2007-0775 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation mixte (M), R.V.Q. 1090 - AT2007-086**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu :

1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation mixte (M)*, R.V.Q. 1090;

2° de procéder à la consultation publique sur ce projet de règlement

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0776 Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 312-89 de l'ancienne Ville de Saint-Émile, R.V.Q. 1173 - AT2007-193 (Ra-1345)**

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement abrogeant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 312-89 de l'ancienne Ville de Saint-Émile* qui est remplacé par le *Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats*, R.R.V.Q. chapitre A-2.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

**AM-2007-0777** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement de terrains de soccer à surface naturelle et d'un terrain de baseball dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1234 - A3LS2007-043 (Ra-1345)*

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement ordonnant des travaux d'aménagement de terrains de soccer à surface naturelle dans les parcs Sainte-Ursule, Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Saint-Mathieu, Saint-Benoît, La Rochebelle ainsi que des travaux d'aménagement du terrain de baseball Saint-Yves situés dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery.*

Ce règlement prévoit une dépense de 400 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

**AM-2007-0778** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1290 - A7LS2007-024 (Ra-1345)*

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'un pavillon de service au parc Véga et au parc de l'Arc-en-ciel, de mise en valeur historique au parc Jean-Roger-Durand et de transformation d'un terrain de soccer au parc Phil-Latulippe ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.*

Ce règlement prévoit une dépense de 2 523 500 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés de même que l'affectation d'une somme de 300 000 \$ à même le surplus non autrement approprié de l'ancienne Ville de Québec et décrète un emprunt de 2 223 500 \$ remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

**AM-2007-0779** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement soumettant le territoire de l'Université Laval à la juridiction de la Ville pour fins de protection publique relativement à l'année scolaire 2007-2008, R.V.Q. 1298 - AT2007-224 (Ra-1345)*

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement modifiant le Règlement soumettant le territoire de l'Université Laval à la juridiction de la Ville pour fins de protection publique afin d'intégrer le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'Université Laval ayant effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007 et couvrant l'année scolaire 2007-2008, pour que la sécurité sur les rues, voies d'accès et terrains de stationnement de l'Université Laval puisse être assurée par la ville.*

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0780** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de démolition de l'ancienne usine de traitement de l'eau de Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1300 - AT2007-198 (Ra-1345)*

---

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement ordonnant des travaux de démolition de l'ancienne usine de traitement de l'eau de Sillery, incluant le transport et la disposition des débris ainsi que le remblaiement et le nivellement du site.*

Ce règlement prévoit une dépense de 250 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2007-0781** *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la construction d'une salle pluridisciplinaire dans l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1310 - GI2007-128 (Ra-1345)*

---

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels pour la préparation d'études techniques, d'expertises et des plans et devis pour les fins de la construction d'une salle pluridisciplinaire dans l'arrondissement Limoilou ainsi que l'embauche du personnel d'appoint y afférents.*

Ce règlement prévoit une dépense de 600 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2007-0782** *Appropriation d'un montant de 60 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2007-128*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'approprier un montant de 60 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1310, au fonds général de la Ville. Le fonds général de la Ville sera renfloué de cette somme lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.**

**CV-2007-0783 *Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis et des certificats, R.V.Q. 910 - A7DA2007-028***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le Règlement modifiant le *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.V.Q. 910.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0784 *Règlement modifiant le Règlement sur la politique municipale en matière de financement des activités de gestion des matières résiduelles et sur les normes minimales quant au niveau de service que doit offrir chaque conseil d'arrondissement relativement aux déchets volumineux, R.V.Q. 1160 - TP2007-028***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique municipale en matière de financement des activités de gestion des matières résiduelles et sur les normes minimales quant au niveau de service que doit offrir chaque conseil d'arrondissement relativement aux déchets volumineux*, R.V.Q. 1160.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0785** *Règlement sur des travaux de marquage aérien et au sol dans le cadre de la réalisation du projet de circuit piétonnier balisé, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1294 - AT2007-196*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de marquage aérien et au sol dans le cadre de la réalisation du projet de circuit piétonnier balisé, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1294.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

### **Prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2*, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 heures.

### **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 08, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/sm